

Assemblée publique de consultation
Projet de résolution 2024-166

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution 2024-166
PROJET DE RÉOLUTION CONCERNANT LE PROJET IMMOBILIER HAN LOGEMENT SUR LA RUE
SAINT-JEAN:

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil municipal a adopté le **PROJET DE RÉOLUTION CONCERNANT LE PROJET IMMOBILIER HAN LOGEMENT SUR LA RUE SAINT-JEAN 2024-166**:
 - Ce projet de résolution a été adopté en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (PL31) sanctionné le 21 février 2024 et permet à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge aux règlements d'urbanisme en vigueur à certaines conditions.
 - Cette résolution aurait pour effet, eu égard au lot 6 297 654 du cadastre du Québec, principalement situé dans la zone 29-R, mais aussi dans la zone 30-R, d'y permettre la réalisation d'une opération d'ensemble, alors que le règlement de zonage numéro VM-89 ne le permet pas.
 - Une opération d'ensemble correspond à un groupement de bâtiments principaux érigés sur un même terrain selon un plan d'aménagement couvrant l'ensemble du terrain dont l'ensemble des bâtiments est planifié et érigé sous une seule responsabilité, et dont l'architecture et l'aménagement révèlent une conception et une réalisation communes et applicables à l'ensemble du projet.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu sur le projet de résolution le jeudi 11 avril 2024 à 16 h à la salle civique de l'hôtel de ville.
3. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, ou son représentant, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Ce projet de résolution ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Matane, ce 3^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma
avocate